

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 14 juin 2021** à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Dr-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande vise à permettre l'implantation du bâtiment principal et accessoire à partir de 10 mètres de la limite de propriété avant alors que le règlement de zonage exige un minimum de 15 mètres, soit une dérogation de 5 mètres de la norme prescrite.

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur une partie du lot 4 047 035 du cadastre officiel du Québec dont le lot projeté sera le 6 399 039 et l'adresse civique existante est le 555, rue J-Oswald-Forest. L'adresse civique du lot projeté 6 399 039 sera le 11, rue Julie-Gareau à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Leeds Transit inc.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de transmettre son commentaire par courriel à : **dg@sra.quebec** et celui-ci sera soumis à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 27^e jour du mois de mai 2021.

(Original signé)

Marie-Josée Masson
Directrice générale et secrétaire-trésorière